



Le 11 septembre 2026

Objet : Modalités de déplacement pour le créneau d'AS Natation le mercredi (13h30 à 15h).

Madame, Monsieur,

Votre enfant est inscrit à l'association sportive du Bon Sauveteur dans l'activité Natation qui se déroulera à partir du mercredi 23 septembre 2026. **La première séance aura lieu le mercredi 23 septembre au gymnase de 13h30 à 15h** afin d'expliquer les modalités de fonctionnement et commencer une préparation physique en salle (prévoir une tenue d'EPS). Puis, à partir du mercredi 30 septembre, l'activité se déroulera à la piscine de Nanterre Université : le créneau effectif dans l'eau commence à 13h30 et se termine à 15h.

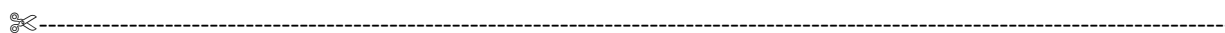
Concernant les modalités de déplacement du Bon Sauveteur jusqu'à la piscine, nous vous proposons plusieurs possibilités (choix annuel). Merci de cocher vos choix pour les trajets allers et retours.

Si votre enfant est pris en charge par le professeur d'EPS en charge de l'activité Natation pour les déplacements, il devra avoir **un titre de transport valide** (pass navigo ou tickets RER).

Nous vous demandons de rendre ce document rempli et signé avant le mardi 29 septembre à M. CALOT (format papier avec signature obligatoire).

M. CALOT, professeurs d'EPS en charge de l'AS natation (prof.eps.calot@bs78.org)

Coupon réponse à remettre à M. CALOT avant le mardi 29 septembre 2026



MODALITÉS ANNUELLES de DÉPLACEMENT AS NATATION 2026-2027

NOM de l'élève : _____ Prénom : _____

Classe : _____ Date de naissance : _____

NOM du ou des responsables légaux : _____

COCHER UNE CASE POUR L'ALLER et UNE CASE POUR LE RETOUR :

1) Le professeur en charge de l'AS natation, ou toute personne de l'établissement désignée par le chef d'établissement, prendra en charge votre enfant au Bon Sauveteur :

☐ **pour l'accompagner en RER à la piscine de Nanterre Université.** Le cas échéant, le RDV est fixé à 13h devant le portail situé à côté du gymnase.

☐ **pour le raccompagner en RER à l'accueil du Bon Sauveteur.** Le cas échéant, votre enfant sera de retour au BS vers 15h30.

2) Vous autorisez votre enfant à se déplacer par ses propres moyens et sous votre responsabilité :

☐ Le professeur en charge de l'AS natation **prendra en charge votre enfant directement devant la piscine de Nanterre Université à 13h30.**

☐ Le professeur en charge de l'AS natation **libèrera votre enfant devant la piscine de Nanterre Université à 15h.**

Signature d'un des adultes exerçant l'autorité parentale * :

*A défaut de réception du document avec vos choix signés, votre enfant devra obligatoirement faire le trajet BS-piscine encadré par le professeur en charge de l'AS natation, ou toute personne de l'établissement désignée par son chef d'établissement